DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)

En vigueur au 29/07/2026

Le présent **Document d'Entrée en Relation** (ou **DER**) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire), conformément aux dispositions des articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), L. 519-4-2 du Code Monétaire et Financier et L. 521-2 du Code des Assurances. Il résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc avoir pris connaissance au préalable de l'ensemble des éléments suivants.

L'entreprise

FORSIS SAS au capital de 10 000 € - RCS 511 884 181 BEZIERS – Activité principale (code APE) : 6831Z, Agences immobilières
Siège social : 346 rue Augustin Jean Fresnel - ZAC de Mercorent - 34500 BEZIERS - Tél : 04 81 91 61 35 - www.forsis.fr

FORSIS est enregistrée à la CNIL sous le numéro **1438194**. Les informations recueillies par notre entreprise font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. Eric MOTA, Président et Responsable de traitement, et sont destinées à permettre à FORSIS l'instruction des demandes d'information qu'elle reçoit et le bon déroulement de ses missions de conseils. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation professionnelle et sont accessibles aux membres et services de FORSIS, à nos partenaires et à nos autorités de tutelle et de contrôle.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à notre Service Clients sur service-clients@forsis.fr ou par voie postale à l'adresse de notre siège social. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL. L'utilisation des données personnelles par FORSIS est encadrée principalement par le Règlement européen 2016 – 679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite loi « Informatique et Libertés »

Statuts légaux et autorités de tutelle

FORSIS est enregistrée auprès de l'ANACOFI-CIF sous le numéro **E003875**. FORSIS est immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS - www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation **14003700** au titre des activités règlementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, adresse courrier : 17, place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 et adresse internet http ://www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- **Courtier en Assurances (COA)**, courtier de type B depuis le 30/01/2015 n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Dans ce cadre, nous pourrons être amenés à vous délivrer des recommandations personnalisées de niveau 3 lesquelles consisteront à comparer plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un même contrat.
- **Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements (COBSP)**, depuis le 30/01/2015 et Mandataire non exclusif en Opérations de Banque et en Services de Paiement (MOBSP) depuis le 08/09/2017 (voir tableau des partenariats). Dans ce cadre, nous pourrons vous proposer un service de conseil non-indépendant et portera sur une large gamme de contrats de crédits disponibles sur le marché.

Les activités de COA et de COBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75 436 PARIS Cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

- **Agent Immobilier** : FORSIS exerce cette activité et dispose de la carte professionnelle n°**CPI 3401 2018 000 033 056** délivrée par la CCI de l'Hérault (sans détention de fonds). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

FORSIS et votre conseiller en investissement financier disposent, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant leurs diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances :

- N° de Police **ACZKVJ-001** pour les activités Placements, Assurance & Banque (souscrit auprès de Liberty Mutual)
- N° de Police **128192818** pour les activités des mandataires de FORSIS (contrat groupe souscrit auprès de MMA)
- N° de Police **105708080** pour les activités de transaction immobilière (souscrit auprès de COVEA RISK)

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en Investissements Financiers	600 000 €	600 000 €
Courtage en Assurances de Personnes	1 500 000 €	2 000 000 €
Courtage en Opérations de Banque	500 000 €	800 000 €
Garantie financière immobilier (SOCAF)	110 000 €	110 000 €

La Société FORSIS et votre conseiller en investissement financier se sont engagés à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.
Forsis est adhérent à l'ANACOFI-COURTAGE.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

FORSIS perçoit des **rétrocessions de commissions** de la part de ses partenaires et peut soumettre ses prestations de conseil **à honoraires**. Le détail vous sera précisé sur la lettre de mission. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client. Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 10%.

FORSIS agissant dans le cadre du Conseil en Investissement Financier de manière non-indépendante, elle conserve les commissions versées par ses partenaires. Nous évaluons un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

REMUNERATIONS ET AVANTAGES NON MONETAIRES RECUS PAR LE CIF				
Type de rémunération	**Base de calcul**	**Reçue de**	**Service rendu**	**Classification AMF**
Frais de gestion Actions et obligations (toutes natures), autres parts de société (SCPI, FIP, FCPI, Girardin industriel, etc.), fonds à formule, diversifiés Monétaire	Selon convention fournisseur Jusqu'à 1,5% par an Jusqu'à 0,5% par an	Tiers fournisseurs	Suivi du client et/ou du portefeuille	Article 325-6,2° RGAMF
Frais de souscription	Selon convention fournisseur Jusqu'à 10%	Tiers fournisseurs	Conseil fourni au client	Article 325-6,2° RGAMF
Frais d'arbitrage	Selon convention fournisseur Jusqu'à 1%	Tiers fournisseurs	Conseil sur portefeuille	Article 325-6,2° RGAMF
Honoraires CIF ou de bilan patrimonial	Base horaire ou forfait personnalisé, selon lettre de mission	Client	Conseil et/oui suivi du client	Article 325-6,1° RGAMF
Avantages non monétaires	Séminaires, cadeaux divers	Tiers fournisseurs	Conseil à jour des évolutions réglementaires, fiscales et financières (formation continue)	Article 325-6,2° RGAMF
REMUNERATIONS ET AVANTAGES NON MONETAIRES VERSES PAR LE CIF				
Type de rémunération	Base de calcul	Reçue de	Service rendu	Classification AMF
Avantages non monétaires	Cadeaux divers	Client	Relationnel client	Article 325-6,1° RGAMF

Principaux partenaires, compagnies et assureurs

Partenaires	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Alcyum, Anthracite, Bouygues Immobilier, Cap West, Carrere Promotion, Cerenicimo, Cogedim, Domitys, Edouard Denis, Fonta, Greencity, Histoire & Patrimoine, JLV, Kaufman & Broad, Les Nouveaux Constructeurs, Les Senioriales, LP Promotion, Nexity, Pierre & Vacances, Réalités, Realodge, Saint Agne Immobilier, Tagerim, Urbat, Vinci	Promoteurs immobiliers	Mandat	Rétrocession de commission
Ancade, Capiom, Eiffel IG, France Valley, Guyane Agricole, Horizon AM, KJD Capital, Star Invest, Xerys	Ingénierie financière	Protocole de collaboration	Rétrocession de commission
A Plus Finance, Adevenis, Aestiam, Alderan, Altarea, Amundi, Arkea, Atland Voisin, Cerenicimo Finance, Consultim, Corum, EDR, Epsicap, Euryale, Greenman Arth, Inter-Gestion, Inter-Invest, Iroko, Kyaneos, LFDE, La Française, Mata Capital, MNK, Murano, Norma Capital, Novaxia, Paref, Perial, Praemia, Remake, Sofidy, Sogenial, Theroreim, Urban Premium, Wemo	Sociétés de gestion	Mandat	Rétrocession de commission
Intencial, Murano	Entreprises d'investissement	Mandat	Rétrocession de commission
Invest Securities, AD Invest	Prestataires de Service d'Investissement	Protocole de collaboration	Rétrocession de commission
Afi Esca, April, Aviva, BPSIS, Henner, Cardif, Eres, Generali, MMA, Oddo BHF, Selencia, Swisslife, UAF Life Patrimoine, Vie Plus, Repam, Premavals	Compagnies d'assurance	Courtage en assurance	Rétrocession de commission
Axa, CA Consumers, CFCAL, Moderatio, MyMoneyBank, Partners Finances	Banques / Courtiers en financement	Mandat en Opération de Banque & Assurances	Rétrocession de commission

La liste exhaustive de nos partenaires peut être remise sur simple demande à service-clients@forsis.fr

Pour rappel, FORSIS bénéficie de la part de ses fournisseurs de sessions de formation de son personnel, d'une documentation commerciale ainsi que d'une assistance technique. Ces services permettent la prestation de conseil ou sont nécessaires à cette prestation, mais ne peuvent par leur nature occasionner de conflit avec l'obligation qui incombe à FORSIS d'agir envers ses clients d'une manière honnête, loyale et professionnelle qui serve au mieux leurs intérêts.

FORSIS prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que les questions Environnementales, Sociales et de personnel (ESG), en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et/ou ISR dans leurs politiques.

FORSIS entretient une relation commerciale significative avec KJD Capital au sens du 5° de l'article 325-5 du RG de l'AMF.

Mode de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Apporteurs d'affaires et démarcheurs financiers

FORSIS peut faire appel à des apporteurs d'affaires ou des démarcheurs financiers au sens de l'article L341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Les apporteurs ne communiquent que les coordonnées du client après acceptation de ce dernier. Ils perçoivent 30% de la commission de FORSIS. Les démarcheurs proposent la prestation de conseil en investissements financiers que réalise FORSIS. Ils disposent alors d'un contrat de mandat, d'une carte de démarcheur et sont assurés en garantie de responsabilité civile professionnelle. Ils perçoivent entre 50 et 80% de la commission de FORSIS.

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017 Recommandation de l'ACPR du 9 mai 2022)

Modalité de saisine de l'entreprise

Notre service réclamation peut être contacté selon les modalités suivantes. Seules les réclamations avec l'objet « réclamation » et ayant reçu accusé de réception formel de la part de FORSIS seront considérées comme recevables :

Par courrier : FORSIS SAS - Service Réclamations - 346 rue Augustin Jean Fresnel - ZAC de Mercorent - 34500 BEZIERS
Par téléphone : 04 81 91 61 35 - Par courriel : service-clients@forsis.fr

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :
- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Médiateurs

Adresse du Médiateur de l'ANACOFI (litiges avec une entreprise) :
Médiateur de l'ANACOFI - 92, rue d'Amsterdam - 75009 PARIS

Adresse du Médiateur de l'AMF pour les activités de CIF (litiges avec un consommateur) :
Mme Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02
https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Adresse du Médiateur pour les activités d'assurance :
La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - https://formulaire.mediation-assurance.org

Adresse des Médiateurs pour les activités de COBSP et Immobilières :
Médiation de la Consommation - ANP Consommation – 2 rue de Colmar - 94300 VINCENNES
www.anm-conso.com - contact@anmconso.com

Médiation - Vivons mieux ensemble - 465 avenue de la Libération - 54 000 NANCY
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr - http://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

Date et signatures

Le Client
Fait à : Date :
Signature :

Le Conseiller
Fait à : Date :
Signature